

Le BTS SP3S est accessible après un baccalauréat ST2S, mais aussi L, ES, S, STMG, etc., et un dossier de candidature (procédure admission post-bac), 35 places sont à pourvoir au lycée Montaigne.

Le métier de technicien en SP3S nécessite une bonne maîtrise des matières générales, un esprit logique, de la curiosité intellectuelle, une réflexion capable de dépasser l'enseignement scolaire.

Au contact de nombreux publics le technicien en SP3S doit faire preuve de sens de l'écoute, d'ouverture aux autres, d'aptitude à travailler avec un public en difficulté. Il est aussi nécessaire d'avoir du goût pour la diplomatie et le goût pour le travail en équipe, la capacité de bien transmettre et de bien faire circuler les informations.

Secteurs d'emplois

Le titulaire du BTS SP3S contribue à la réalisation des missions dévolues aux établissements et services sociaux, sanitaires, médico-sociaux, socio-éducatifs. Il travaille en lien avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels et inscrit son activité dans une logique de réseau. Il exerce son emploi dans différentes structures publiques ou privées notamment :

- **organismes de protection sociale** (caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurance, institutions de prévoyance...),
- **établissements et services sanitaires** (structures de soins, de prévention...),
- **établissements et services sociaux et socio-éducatifs** (centre communal d'action sociale, services d'action médico-sociale, service de protection de la jeunesse...),
- **établissements et services médico-sociaux** (pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées...),
- **structure développant des services à caractère sanitaire ou social** (collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne...)

Emplois et statut

Les emplois occupés relèvent principalement de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de conventions collectives spécifiques aux champs sanitaires et sociaux.

Les emplois sont dénommés différemment selon les secteurs. A titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

- *gestionnaire conseil dans les organismes de protection sociale,*
- *responsable de secteur en service d'aide à domicile*
- *coordonnateur d'activités sociales (famille, personnes handicapées, personnes âgées, enfants...),*
- *assistant aux délégués à la tutelle,*
- *assistant médical dans les centres de lutte contre le cancer,*
- *coordonnateur de secrétariats de services médicaux et d'accueil,*
- *conseiller d'action sociale dans les organismes de protection sociale complémentaire.*

Organisation de l'enseignement au lycée Montaigne

2 pôles de formation complétés par une pratique professionnelle.

Insegnements communs	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Formation générale		
Français	3h	3h
Langue vivante étrangère (Anglais ou Allemand)	2h	2h
Formation professionnelle		
Institutions et réseaux	4h30	
Publics	3h30	2h
Prestations et services	0h30	4h30
Techniques de l'information et de la communication professionnelle	4h30	2h
Ressources humaines		3h
Techniques de gestion administrative et financière	3h	3h30
Méthodologie appliquée aux secteurs sanitaire et social	4h30	5h



Lycée Michel de Montaigne, le choix de l'excellence

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Michel de Montaigne
5, rue de Metz - 68090 MULHOUSE * tel : 03.89.46.33.44 - fax : 03.89.36.05.71
Email : ce.0680032r@ac-strasbourg.fr * <http://www.lycee-montaigne.net>

Stages & développement professionnel

Stages en entreprise		Actions professionnelles	
1 ^{er} année	2 ^{ème} année	1 ^{er} année	2 ^{ème} année
6 semaines	7 semaines	2h / semaine	2h30 / semaine

Poursuite d'études & concours

- **Licences** du champ sanitaire et social
- Concours de la fonction publique territoriale
- Concours de la fonction publique hospitalière

Informations vie scolaire & régime des études

- La **scolarité est gratuite** et les candidats bénéficient du régime étudiant et de ses avantages : inscription au CROUS, à la sécurité sociale et à une mutuelle étudiante, accès au restaurant universitaire.
- Des bourses d'Enseignement Supérieur peuvent leur être accordées sur dossier à présenter courant février dans leur lycée d'origine.
- Les étudiants peuvent être externes ou demi-pensionnaires.
- Pour être admis dans les résidences universitaires, l'étudiant doit en faire la demande, sur le site internet www.crous-strasbourg.fr

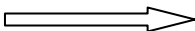
Comment s'inscrire

La procédure d'inscription, nationale et informatisée, s'applique à tous les lycéens candidats à une formation supérieure par le biais d'un portail unique :

www.admission-postbac.fr

Ce site donnera toutes indications utiles pour postuler à la formation.

Le + du lycée Michel de Montaigne

Session 2015  93% de réussite

GRATUITE DE LA SCOLARITE

Pour en savoir plus rendez vous sur <http://www.lycee-montaigne.net>



Lycée Michel de Montaigne, le choix de l'excellence

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Michel de Montaigne
5, rue de Metz - 68090 MULHOUSE * tel : 03.89.46.33.44 - fax : 03.89.36.05.71
Email : ce.0680032r@ac-strasbourg.fr * <http://www.lycee-montaigne.net>